



**Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire
du Vendredi 13 Octobre 2006**

L'an deux mille six et le Vendredi 13 Octobre à 20h30, les membres de l'association dénommée « Office des Sports du Canton de Châteauneuf d'I & V » dont le siège social est à la Mairie de Miniac-Morvan, se sont réunis en assemblée générale ordinaire à la salle des Associations de Miniac-Morvan, sur convocation du président par lettre simple conformément aux dispositions des statuts.

Il est dressé une feuille de présence qui a été signée par chaque membre présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel qu'en qualité de mandataire.

Mr Bougeard Alain préside la séance en sa qualité de président de l'association. Mr Launay Christian est secrétaire de séance en sa qualité de secrétaire de séance.

Le président constate que les membres présents et représentés sont supérieurs au quorum et qu'en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président déclare avoir mis à la disposition de ses membres tous les documents (statuts, règlement intérieur, convocation de l'assemblée, le rapport du bureau directeur...) d'après les dispositions légales, statutaires ou réglementaires, avant la tenue de l'assemblée et l'ont été dans les délais imposés.

L'assemblée lui en donne acte.

Le président rappelle l'ordre du jour de l'assemblée qui est le suivant :

- 1- Rapport moral et d'activités
- 2- Rapport Financier (Bilan de la saison 2005-2006 et prévisionnel 2006-2007)
- 3- Votes

Puis lecture est donnée du rapport moral du bureau directeur et du rapport d'activités, du rapport financier de la saison 2005-2006.

Le président donne ensuite la parole à tout membre de l'assemblée désirant la prendre.

La discussion étant close et personne ne demandant plus la parole, le président met aux voix l'approbation des différentes résolutions.

Première résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport moral par le président et du rapport d'activités du bureau directeur par le secrétaire. Cette résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Deuxième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport Financier (Bilan de la saison 2005-2006 et prévisionnel 2006-2007) par le trésorier Urphéant Yves. Cette résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Troisième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu l'appel de nouvelles candidatures du président pour le bureau directeur de l'office (Président, Vice-Président, Secrétaire, secrétaire-Adjoint, Trésorier, Trésorier-Adjoint). Il est passé au vote et le nouveau bureau directeur est réélu à l'unanimité des membres présents. Président : Bougeard Alain, Vice-Président : Richeux Jean-François, Secrétaire : Launay Christian, secrétaire-Adjoint : Poste non pourvu, Trésorier : Urphéant Yves, Trésorier-Adjoint : Poste non pourvu)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

De tout ce que dessus, a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le président et le secrétaire de séance.

Le Président

Le Secrétaire